



vente sans l avis des enfants

Par **papillon73**, le **31/03/2011** à **18:41**

bonjour

actuellement en dossier de succession après le décès de ma mère , avons reçus un courrier que nous sommes co-proprété et notre père usufruitier .le bien immobilier étant un héritage des parents de ma mère décédé l année dernière.

a ce jour notre père vend le tracteur tondeuse , la voiture qui est au deux noms ...sans L AVIS DE SES ENFANTS ..est ce normale ?

peut il aussi vendre la maison SANS NOTRE AVIS ?

EST CE QUE NOUS LES ENFANTS NE SOMMES PAS PRIORITAIRE SUR L ACHAT DE CE Q IL Vends?

Par **Domil**, le **31/03/2011** à **21:41**

Il n'a pas le droit de vendre les biens. Avisez le notaire de toute urgence (un inventaire a été fait ?)